



# HAUSSE DE LA CSG

## LA CFDT RETRAITÉS APPELLE À DES MESURES ÉQUITABLES

Dans quelques semaines les parlementaires se prononceront sur le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale). S'ils l'adoptent, ils devront assumer la remise en cause de l'universalité et de l'équité de la contribution universelle qui perdure depuis 1990. Ils pénaliseront ainsi les retraités que le Président de la République et le gouvernement considèrent comme des citoyens aisés et nantis.

La réforme de l'assurance chômage va mettre à contribution les retraités, via une hausse de la CSG (contribution sociale généralisée), sans aucune contrepartie ni en droits ni en gain de pouvoir d'achat.

**Avec cette augmentation de la CSG pour tous, les parlementaires vont instaurer des contreparties pour tous... sauf pour les retraités ! Par leur vote, les parlementaires renforceront donc la stigmatisation des retraités jugés comme nantis, dès lors qu'ils perçoivent plus de 1 200 € de retraite mensuelle.**

*"Tout le monde gagnera en pouvoir d'achat avec cette mesure, sauf les plus aisés des retraités..."*, prônait le candidat Macron. Au-dessus de 1 200 € de revenus mensuels, les retraités subiront une ponction de 1,7 point de la CSG. Les retraités touchant moins seront épargnés.

La CFDT Retraités a fait savoir à M. Macron qu'à ce niveau de revenus, pas plus les retraités que d'autres catégories sociales, ne peuvent compter "parmi les aisés". Les perdants de la réforme ? : plus de 60% des retraités !

**Les parlementaires comme le gouvernement semblent ignorer que les retraités du secteur privé paient une cotisation maladie sur leurs retraites complémentaires.**

Au-delà de leurs actuelles contributions à la protection sociale, (CSG, CRDS - contribution à la réduction de la dette sociale, Casa - contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) les retraités du secteur privé sont également soumis à une cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires : pourquoi fait-on généralement peu état de cela ?

**La promesse de supprimer la taxe d'habitation pour 80% de la population ne dupe pas les retraités.**

La taxe d'habitation n'est pas le reflet des revenus et les critères de paiement de la taxe d'habitation dépendent en partie de la fiscalité locale.

**Le gouvernement s'obstine à la suppression de la taxe d'habitation comme une contrepartie réservée aux seuls retraités. C'est faux ! :**

Cette mesure, à coup sûr populaire, concernera 80% de tous les contribuables. Seuls 20 % des ménages continueraient donc à payer la taxe d'habitation contre environ 85 % aujourd'hui.

Cette proposition passe par une baisse progressive de 30 % tous les ans, jusqu'à la suppression totale. La hausse de la CSG prend, elle, effet plein pot dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

 @UCRCFD

[cfdt-retraités.fr](http://cfdt-retraités.fr)

.../...

### Les retraités ne volent pas leur pension.

La pension de retraite, quel que soit le niveau, n'est que le juste prix d'une vie entière au travail. La retraite moyenne est aujourd'hui de 1 300 € par mois. Un retraité sur deux a un niveau de vie inférieur à 1 660 € par mois. Un actif sur deux a un niveau de vie inférieur à 1 770 € par mois.

### Les retraités savent être solidaires, mais pour de justes causes.

Les retraités devraient mettre la main à la poche pour payer les gains de pouvoir d'achat des actifs, même pour ceux aux revenus bien plus élevés. Pour une retraite de 1 300 € par mois, la perte sera de 265 € par an alors que le gain sera de 880 € pour un revenu d'activité de 5 000 € bruts mensuels.

### Les retraités n'ont donc pas de leçon de solidarité à recevoir du gouvernement.

La CFDT Retraités n'a pas attendu les leçons gouvernementales pour soutenir la solidarité intergénérationnelle. Elle s'est toujours positionnée pour une prise en charge financière de la perte d'autonomie en particulier par la mise en œuvre de la Casa. Elle a accepté de participer au redressement financier des caisses complémentaires Agirc-Arrco par une contribution des retraités. Et ce, malgré l'absence d'augmentation des pensions depuis quatre ans puisque l'indexation des pensions sur les prix leur est défavorable.

Les retraités participent aussi aux efforts de redressement des comptes publics et sociaux : fiscalisation de la majoration de pension pour enfant, suppression de la demi-part fiscale, non-revalorisation des retraites... Les retraités ont su se montrer solidaires.

**La CSG demeure la contribution sociale la plus solidaire et la plus équitable pour financer la protection sociale. Mais la CFDT Retraités s'oppose à l'iniquité de cette augmentation entre actifs et retraités. Elle est en profond désaccord avec des méthodes qui opposent les générations.**

### LA CFDT RETRAITÉS REVENDIQUE :

- La suppression de la cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires ;
- La suppression de la taxe d'habitation pour tous ;
- La prise charge universelle du vieillissement de la population en diminuant le RAC (reste à charge) qui incombe aux personnes âgées et aux familles notamment en Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ;
- Une égalité de traitement de l'assurance maladie complémentaire qui est actuellement complètement à la charge des retraités.es et oblige beaucoup d'entre eux à renoncer à des soins.

## La CFDT Retraités agit au quotidien pour le respect de chacun.

Aujourd'hui, J'ADHÈRE !

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Coupon à retourner à

Union territoriale CFDT des retraités de \_\_\_\_\_

ou CFDT Retraités - 49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris Cedex 19 - [contact@retraites.cfdt.fr](mailto:contact@retraites.cfdt.fr)